

Image not found or type unknown



Obstruction d'un passage entre 2 copropriétés

Par **chris21**, le **21/03/2012** à **10:11**

Bonjour,

faisant parti d'une copropriété j'ai acheté ma maison avec une porte dans le jardin donnant accès à un passage dans une autre copropriété. Il s'agit d'un accès pompier pour les habitations de cette autre copropriété.

Suite à des nuisances non justifiées, ils ont décidé de bloquer mon accès en mettant soit un mur, soit un grillage rigide devant ma porte de sortie car comme c'est un accès pompier pour les autres, ils ne peuvent bloquer le passage au début de celui-ci. En ont-ils le droit??